

RCS : ROMANS Code greffe : 2602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00295 Numéro SIREN : 827 937 624 Nom ou dénomination : A.D.F. RENOVATION

Ce dépôt a été enregistré le 13/11/2019 sous le numéro de dépôt B2019/010799

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
ROMANS SUR ISERE

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2019/010799**
n° de gestion : **2017B00295**
n° SIREN : **827 937 624 RCS Romans**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Romans sur Isère certifie avoir procédé le 13/11/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

A.D.F. RENOVATION - Société par actions simplifiée
260 chemin Humbert II PIZANCON 26300 Chatuzange-le-goubet -FRANCE-

date de clôture : 30/06/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



803994

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2019

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise SASU ADF RENOVATIONAdresse de l'entreprise 260 Chemin Humbert II

26300 CHATUZANGE

Néant ☐ *Numéro SIRET * 8 2 7 9 3 7 6 2 4 0 0 0 1 9Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2Durée de l'exercice précédent * 1 7DÉPOSÉ
LE 12 NOV 2019
GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE DOMAINE

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				3 0 0 6 2 0 1 9	3 0 0 6 2 0 1 8
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030		
	Immobilisations financières * (1)	040	042		
	Total I (5)	044	048		
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	068	070		
	Clients et comptes rattachés *	072	074		
	Autres * (3)	080	082		
	Valeurs mobilières de placement	084	086		
	Disponibilités	092	094		
	Charges constatées d'avance *	096	098		
	Total II	110	112		
	Total général (I+II)				

PASSIF

		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
Capital social ou individuel *	120	2 500	2 500
Ecarts de réévaluation	124		
Réserve légale	126	250	
Réserves réglementées *	130		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131	7 726	
Report à nouveau	134		
Résultat de l'exercice	136	(6 149)	7 976
Provisions réglementées	140		
Total I	142	4 327	10 476
Provisions pour risques et charges	154		
Total II	156		
Emprunts et dettes assimilées	164	4 747	5 561
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	166	8 271	3 962
Fournisseurs et comptes rattachés *	172	2 979	2 602
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N ...)	174	8 464	7 869
Produits constatés d'avance	176		
Total III	180	24 461	19 994
Total général (I + II + III)		28 787	30 470
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		
(2) Dont créances à plus d'un an	197		
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		
(4) Dont dettes à plus d'un an	195		1 531
(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		300
(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		5 000

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise

SASU A.D.F. RENOVATION

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le

3 0 0 6 2 0 1 9

Néant

*

Exercice N-1 clos le

3 0 0 6 2 0 1 8

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *

209

210

Production vendue

biens

215

214

services *

217

218

55 376

49 245

Production stockée *

(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)

222

9 149

13 226

Production immobilisée *

224

Subventions d'exploitation reçues

226

Autres produits

230

1 060

5

Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)

232

65 585

62 477

ACHATS DE MARCHANDISES * (y compris droits de douane)

234

Variation de stock (marchandises) *

236

Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)

238

16 995

11 494

Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *

240

(23)

(203)

Autres charges externes * :

(dont crédit bail : mobilier 7 371 - immobilier)

242

20 865

19 033

Impôts, taxes et versements assimilés

(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 990)

244

1 344

576

Rémunérations du personnel *

250

23 422

11 066

Charges sociales (cf. renvoi 380)

252

11 348

6 016

Dotations aux amortissements *

254

1 312

4 931

Dotations aux provisions

256

Autres charges

dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259

dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260

262

3

2

Total des charges d'exploitation (II)

264

75 266

52 916

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

270

(9 680)

9 561

PRODUITS FINANCIERS (III)

280

PRODUITS EXCEPTIONNELS (IV)

290

5 000

CHARGES FINANCIÈRES (V)

294

95

179

Charges exceptionnelles

dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347

dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348

300

1 374

Impôts sur les bénéfices *

(VII)

306

1 407

2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)

310

(6 149)

7 976

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

312

314

6 149

RÉINTÉGRATIONS

Rémunérations et avantages personnels non déductibles *

316

Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles

318

Provisions non déductibles *

322

Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)

324

Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés 247

écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248

330

Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option

(Part de loyers dispensés de réintégration) 249

251

Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime

998

Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime

999

PRODUITS AFFÉRENTS À L'ACTIVITÉ RELEVANT DU RÉGIME OPTIONNEL DE TAXATION AU TONNAGE DES ENTREPRISES DE TRANSPORT MARITIME

997

Entrepri-
se
nouvelles
(44. seules)

986

Zone franche
urbaine
(44. octies et octies A)

987

Zones restructu-
ration de la défense
(44. indices)

127

Zones de reventa-
lisation rurales
(44. quinquies)

138

Reprise d'entre-
prises en diffi-
culté (44. septies)

981

Jeune entreprise
innovante
(44. seules A)

989

Bassins d'emploi
à redynamiser
(art. 44. quinquies)

991

Pôles de compé-
titivité hors CICE
(art. 44. indices)

990

Divers
dont ZFA
(44. quinquies)

345

Investissements
outre-mer

344

Créance due au report
en arrière du déficit

346

Bassins urbains
à dynamiser-BUD
(art. 44. seules)

992

"Déduction exceptionnelle (art 39. decies)"

655

350

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS

Bénéfice col. 1

Déficit col. 2

352

354

6 149

Déficits

Déficit de l'exercice reporté en arrière :
(Entreprises I.S. seulement)

356

Déficits antérieurs reportables : *

360

RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS

Bénéfice col. 1

Déficit col. 2

370

372

6 149

Dossier N° 000198 en Euros

AE CONSEIL

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : SASU A.D.F. RENOVATIONNéant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410	1 630	412		414		416	1 630		1 630		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460	5 958	462	300	464	5 958	466	300		300		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490	7 588	492	300	494	5 958	496	1 930		1 930		

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500	1 099	502	530	504		506	1 630		
	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550	3 832	552	782	554	4 585	556	29		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570	4 931	572	1 312	574	4 585	576	1 658		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Fiat utilitaire -											
TOTAL		578	5 958	580	4 585	582	1 374	584	5 000	586	3 626
Plus-values taxables à 19 % (1)											
Régularisations											
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)											
TOTAL		596	3 626	585		597		599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU A.D.F. RENOVATION

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	6 149
Total des déficits restant à reporter	870	6 149

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	6 951
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	6 268
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent
 * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise : SASU A.D.F. RENOVATION				Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/07/2018		et clos le : 30/06/2019		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)	137
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).				117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		022	Effectifs au sens de la CVAE *		023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026			
Période de référence		024			160
Date de cessation				186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises qualification des effectifs

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 6 2 0 1 9

N° SIRET 8 2 7 9 3 7 6 2 4 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU A.D.F. RENOVATION

ADRESSE (voie) 260 Chemin Humbert II Pizancon

CODE POSTAL 26300 VILLE CHATUZANGE LE GOUBET

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	2 500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique FAY Prénom(s) Denis

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 2 500

Naissance : Date 020766 N° Département 26 Commune ROMANS SUR ISE Pays FR

Adresse : N° 260 Voie Chemin Humbert II

Code postal 26300 Commune CHATUZANGE LE GOUBET Pays France

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

SASU A.D.F. RENOVATION

260 Chemin Humbert II
Pizancon
26300 CHATUZANGE LE GOUBET

ANNEXES FISCALES

AE CONSEIL

30 IMPASSE JOSEPH CUGNOT

PIZANCON

26300 CHATUZANGE LE GOUBET

04 75 72 09 43

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
48600000 Charges constatées d'avance			1 148.34
30/06/2019 IN maaf 1675.63/2	837.82		
30/06/2019 IN generali 905.08*3/12	226.27		
30/06/2019 IN medecine 168.50/2	84.25		
COMPTES DE PASSIF			
16884000 Sur emprunts auprès des établi			1.85
30/06/2019 IN Total I.C. au 30/06/2019		1.85	
51860000 Intérêts courus à payer			45.24
30/06/2019 IN frais bancaire 06/2019		18.20	
30/06/2019 IN frais 2 tri 2019		27.04	
45580000 Intérêts courus			38.08
30/06/2019 IN int compte cour 1.38%		38.08	
44860000 Autres charges à payer			474.77
30/06/2018 AN TA 2018 - (9485.82*11.50%)*0.		72.00	
30/06/2018 AN CFE 2018 - 300*1/2		150.00	
01/07/2018 IN taxe apprent	72.00		
01/07/2018 IN cfe 2018 300/2	150.00		
30/06/2019 IN TA 2019 13937*0.68%		94.77	
30/06/2019 IN cfe annee 2019 760/2		380.00	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
67520000 Valeur net comptable immo corp			1 373.72
30/06/2019 IN cession fiat utilitaire	1 373.72		
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
77520000 element corporelle			5 000.00
01/10/2018 VE cession fiat ducato cl-796-jx		5 000.00	

CA18 - DETAIL DES CHARGES A PAYER

Désignation de l'entreprise : SASU A.D.F. RENOVATION

30/06/2019

[illegible]

CA20 - DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Désignation de l'entreprise : SASU A.D.F. RENOVATION

30/06/2019

[illegible]

SASU A.D.F. RENOVATION

260 Chemin Humbert II
Pizancon
26300 CHATUZANGE LE GOUBET

ANNEXE DU 01/07/2018 AU 30/06/2019

AE CONSEIL

30 IMPASSE JOSEPH CUGNOT

PIZANCON

26300 CHATUZANGE LE GOUBET

04 75 72 09 43

ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement TOTAL	1 630		
Matériel de transport	5 958		300
TOTAL	5 958		300
TOTAL GENERAL	7 588		300

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement TOTAL			1 630	1 630
Matériel de transport		5 958	300	300
TOTAL		5 958	300	300
TOTAL GENERAL		5 958	1 930	1 930

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL	1 099	530		1 630
Matériel de transport	3 832	782	4 585	29
TOTAL	3 832	782	4 585	29
TOTAL GENERAL	4 931	1 312	4 585	1 658

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL	530				
Matériel de transport	782				
TOTAL	782				
TOTAL GENERAL	1 312				

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	1.0000	2 500			2 500

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Frais de constitution	Linéaire	2 ans
Matériel de transport	Linéaire	2 ans

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	47
Emprunts et dettes financières diverses	38
Dettes fiscales et sociales	475
Total	560

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 148
Total	1 148

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
SINISTRE	89
REMBOURSEMENT FORMATION	960
Total	1 049

ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

Le 30/09/2019
FAY Denis Président

SASU A.D.F. RENOVATION

260 Chemin Humbert II
Pizancon
26300 CHATUZANGE LE GOUBET

DOSSIER FISCAL

AE CONSEIL
30 IMPASSE JOSEPH CUGNOT
PIZANCON
26300 CHATUZANGE LE GOUBET
04 75 72 09 43



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01072018	et clos le	30062019	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au forfait, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SASU A.D.F. RENOVATION	260 Chemin Humbert II Pizancon 26300 CHATUZANGE LE GOUBET
SIRET 8 2 7 9 3 7 6 2 4 0 0 0 1 9	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	

SIRET	
-------	--

B ACTIVITE	
Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	Bénéfice imposable à 28%	Déficit
			6 149
2 Plus-values	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%		
PV à long terme imposables à 15%			
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies	
Entreprises nouvelles, art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :		dans le secteur productif, art. 244 quater W	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom NIF
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom NIF

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI ☒ NON ☐
Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
AE CONSEIL 30 IMPASSE JOSEPH CUGNOT PIZANCON 26300 CHATUZANGE LE GOUBET Tél: 04 75 72 09 43		Certifié conforme à l'original Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
			Date: 30/09/2019 Lieu CHATUZANGE LE GOUBET
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Qualité et nom du signataire: Président	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Signature FAY Denis	

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2018 et ayant cessé en 2018, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)	c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a)	e		
(b), (c) et (d) ci-dessus	f		
	g		
	h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j		
Montant des revenus répartis (5)		Total (a à h)	

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann III au CGI) * SARL, tous les associés , * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement à été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
				Indemnités forfaitaires.	Rembour-sements.	Indemnités forfaitaires.	Rembour-sements.
1	2	3	4	5	6	7	8
M FAY Denis president 260 Chemin Humbert II							
Pizancon 26300 CHATUZANGE LE GOUBET	2 500	2018	9 147				
M FAY Denis president 260 Chemin Humbert II							
Pizancon 26300 CHATUZANGE LE GOUBET	2 500	2019	8 010				

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	18 971	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

A.D.F RENOVATION
Société par actions simplifiée
unipersonnelle
Au capital de 2 500 euros
Siège social : 260 Chemin Humber II
Pizancon
26300 CHATUZANGE LE GOUBET
R.C.S. ROMANS 827 937 624

Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 6 novembre 2019- Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2019

COURRIER ARRIVÉ
LE 08 NOV. 2019
Greffier du Tribunal
de Commerce de ROMANS
Deuxième décision

L'associé unique décide d'affecter comme suit le résultat déficitaire de 6 149 euros de l'exercice :

- Déficit de l'exercice : 6 149 euros
- en report à nouveau débiteur : 6149 euros

En outre, il est rappelé qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des exercices précédents, celui-ci étant le deuxième.

Pour copie certifiée conforme

Monsieur Denis Fay
Président directeur général

